

Paudex, le 18 mai 2012

USPI INFO n° 10/2012

OUI à l'initiative populaire « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement »

Le 17 juin 2012, l'initiative populaire « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » sera soumise aux votes du peuple et des cantons. Cette initiative encouragera l'accession à la propriété en favorisant la constitution de fonds propres. L'USPI Suisse est naturellement favorable à cette initiative.

Cette initiative vise à permettre au contribuable de déduire un montant maximal de Fr. 10'000.- par an (le double pour les couples) pendant dix ans au maximum en vue de la constitution de fonds propres requis pour l'acquisition de son propre logement. Cette déduction s'applique aussi bien aux impositions cantonales qu'à l'impôt fédéral direct. Si l'épargne constituée n'est finalement pas affectée à l'achat du logement dans le délai de dix ans, l'imposition sera effectuée rétroactivement.

A l'heure où le Conseil fédéral projette de restreindre les possibilités de retrait du deuxième pilier pour acquérir son logement, cette initiative tombe à pic et permettra d'encourager l'accession à la propriété.

L'USPI Suisse est évidemment favorable à cette initiative.

Les sections cantonales de l'USPI Suisse et tous leurs membres sont invités à diffuser le plus largement possible l'argumentaire ci-joint.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

Frédéric Dovat

Annexe : argumentaire